

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 31
SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS
PAR LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
30 mars 2023		33	24	19

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril 2023 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Étaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. MASSON, Mme NOURI, M. BACQUET, Mme LOUISA, M. PRIARONE, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, M. BENHAMOU, Mme LELEU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, M. FLECHE, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale TESSONNEAU à M. Jean CAYRON, M. Didier LEMAITRE à M. Jean-Michel BENHAMOU, Mme Carole SCHWALLER à M. Yoann GNERUCCI, M. Elio DAMO à Mme Isabelle NOURI, Mme Isabelle SUCHET à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Absents : Mme BIANCHI, M. COUTANT, Mme AUZOLAT.

Secrétaire de séance : Yoann GNERUCCI

Monsieur GNERUCCI soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L. 2121-29,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, notamment les conventions d'objectifs et la simplification des demandes relatives aux processus d'agrément,

VU la circulaire du 6 mai 2020 dédiée aux subventions des associations au sens de l'article 9-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000,

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 6 avril 2023,

AR Prefecture

083-218301075-20230406-DEL0604202331-DE
Reçu le 14/04/2023

CONSIDERANT que toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIREN peut demander une subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement,
- contribuer au développement d'activités,
- ou contribuer au financement global de son activité,

CONSIDERANT que conformément aux termes de l'article L. 1611-4 du CGCT modifié par loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée,

CONSIDERANT l'examen des demandes de subvention présentées par les associations,

CONSIDERANT que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local,

Il est proposé de fixer le montant des subventions allouées à diverses associations, telles qu'identifiées dans le tableau annexé à la présente délibération, à la somme de 411 615 € en fonctionnement et 70 000 € en investissement.

Après examen des propositions jointes à la présente délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE le montant des subventions allouées à diverses associations, telles qu'identifiées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération, à la somme de 411 615 € en fonctionnement et 70 000 € en investissement.

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023.

DIT que les subventions de fonctionnement expressément destinées à contribuer au soutien de manifestations et opérations précisément déterminées, ne seront versées qu'en cas de réalisation effective de celles-ci.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette décision.

A la majorité

17 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. Julien LUCHINI, Mme Claude ICHARD), M. Jean CAYRON procurant de Mme Pascale TESSONNEAU, M. Robert MASSON, Mme Catherine PICQ, Mme Eve STEINMETZ, Mme Sylvie LELEU, M. Kader MERIMECHE, M. Christian BESSERER, Mme Svetlana LEGRAND, M. Ken TISSIER procurant de Mme Isabelle SUCHET, n'ont pas pris part au vote concernant cette affaire.

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 6 avril 2023



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture

083-218301075-20230406-DEF.0604202331		Subventions de fonctionnement	Subventions manifestations sous réserve de réalisation	Noms des manifestations subventionnées sous réserve de réalisation	Subventions d'investissement	total global
Reçu ASSOCIATIONS 2023		Chapitre 65	Chapitre 65		Chapitre 204	2023
1	APIC COLLEGE CABASSE	500,00 €				500,00 €
2	RING ROQUEBRUNOIS	3 000,00 €				3 000,00 €
3	A.L.C.I	1 500,00 €				1 500,00 €
4	ADEPP	1 500,00 €				1 500,00 €
5	ADVENTI VOCE	500,00 €				500,00 €
6	ALRM MODELISM	1 100,00 €				1 100,00 €
7	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ROQ	1 000,00 €				1 000,00 €
8	AMMAC	500,00 €				500,00 €
9	ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €				500,00 €
10	APPFR	3 600,00 €				3 600,00 €
11	ASA		6 000,00 €	Rallye des Roches Brunes		6 000,00 €
12	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE POUR LA SOLIDARITE	9 500,00 €	14 500,00 €	Lachens à la mer Le bain du nouvel an Concours "Ce soir on soupe" Les Nuits de Saint Roch		24 000,00 €
13	ASRC	1 250,00 €				1 250,00 €
14	ATELIER LES ARTS D ARGENS	3 000,00 €				3 000,00 €
15	BILLARD CLUB ROQUEBRUNE	7 000,00 €				7 000,00 €
16	CLUB ATHLETIQUE ROQUEBRUNOIS SECTION BASKET	30 000,00 €				30 000,00 €
17	CLUB ATHLETIQUE ROQUEBRUNOIS SECTION FOOTBALL	30 700,00 €				30 700,00 €
18	AMICALE CCFE	2 000,00 €				2 000,00 €
19	CERCLE CANIN ROQUEBRUNOIS	4 000,00 €				4 000,00 €
20	CERCLE FIGURINES VAR-EST	700,00 €				700,00 €
21	COMITE DES FETES		5 000,00 €	Flamenco		5 000,00 €
22	COMITE DES SITES	2 000,00 €				2 000,00 €
23	CONFRERIE COTE PROVENCE	375,00 €				375,00 €
24	CONFRERIE ESPRIT DU VIN	500,00 €				500,00 €
25	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	99 000,00 €				99 000,00 €
26	DANCE WITHE ME (CERAMIQUE)	1 000,00 €				1 000,00 €
27	DANCE WITHE ME (DANSE)	3 000,00 €				3 000,00 €
28	DANSEAM	3 000,00 €				3 000,00 €
29	DU REVE à l'AVENTURE	3 000,00 €				3 000,00 €
30	ECRIRE AVEC LA LUMIERE		6 500,00 €	Festival de la photographie		6 500,00 €
31	ENTRECHATS	3 000,00 €				3 000,00 €
32	EXTRAVA DANSE	3 000,00 €				3 000,00 €
33	FESTIVAL DES ARTS CONTEMPORAIN		7 000,00 €	Festival d'art contemporain		7 000,00 €
34	HANDBALL	800,00 €				800,00 €
35	JALMALV	500,00 €				500,00 €
36	JEUNES SAPEURS POMPIERS	800,00 €				800,00 €
37	LA BOULE BRUNE	9 000,00 €				9 000,00 €
38	LA BOULE SAMBRACITAINE	2 000,00 €				2 000,00 €
39	LA DIANE ROQUEBRUNOISE	6 300,00 €				6 300,00 €
40	LA MANIFF SAMBRACITAINE	1 500,00 €				1 500,00 €
41	LE CHANT DES DAUPHINS	1 000,00 €				1 000,00 €
42	LEI VENDENAIRES	5 000,00 €				5 000,00 €
43	LES ESTERELLES		7 000,00 €	Festival de théâtre "Tout en art"		7 000,00 €
44	LES LUTINS DE L'ISCLE	30 000,00 €			70 000,00 €	100 000,00 €
45	LUNDAI		5 000,00 €	Festival "Geek fan festival"		5 000,00 €
46	METISS ARTS		18 000,00 €	Festiv'Arts 2 rue		18 000,00 €
47	MY IDEAL SOCCER ACADEMY	15 000,00 €				15 000,00 €
48	PECHEURS PLAISANCIERS	4 500,00 €				4 500,00 €
49	PUGET ROQUEBRUNE JUDO	3 000,00 €				3 000,00 €
50	RANDONNEURS DU ROCHER	600,00 €				600,00 €
51	RECYCLERIE VAR EST	3 600,00 €				3 600,00 €
52	ROQOCHATS	6 500,00 €				6 500,00 €
53	ROQUEBRUNE SPORT	1 800,00 €				1 800,00 €
54	SECTION MEDAILLES MILITAIRES	500,00 €				500,00 €
55	SOCIETE D HISTOIRE DE FREJUS	800,00 €				800,00 €
56	SOUVENIR Français	1 500,00 €				1 500,00 €
57	SPORTIPS		8 000,00 €	Les Lucioles		8 000,00 €
58	SYNDICAT PRODUCTEURS CHATAIGNES DU VAR	1 000,00 €				1 000,00 €
59	TENNIS CLUB ROQUEBRUNE	12 000,00 €				12 000,00 €
60	TIR A L ARC	3 750,00 €				3 750,00 €
61	UNC SAINTE MAXIME	500,00 €				500,00 €
62	UNION DES HARKIS	500,00 €				500,00 €
63	UNPRG VAR	500,00 €				500,00 €
64	VETERANS UN- NATO-OTAN -VAR	500,00 €				500,00 €
65	WADO KARATE	1 440,00 €				1 440,00 €
SOUS TOTAL		334 615,00 €	77 000,00 €		70 000,00 €	481 615,00 €
TOTAL Fonctionnement		411 615,00 €				
TOTAL Investissement					70 000,00 €	